

CSM Preliminary Comments on HLPE Livestock Recommendations – July 31 Submission

#	HLPE Proposal	CSM Comments and Proposals
	<p>Les recommandations ci-après ont été établies à partir des principales conclusions du rapport intitulé «Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?». Elles visent à renforcer la contribution du secteur de l'élevage à un développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Elles s'adressent, selon le cas, à différentes catégories de parties prenantes - États, organisations intergouvernementales, secteur privé et organisations de la société civile, et autres parties prenantes concernées, qui devraient:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'introduction générale a besoin d'être renforcée afin de fournir une contextualisation claire de toutes les recommandations dans le cadre du mandat du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition (SAN/FSN en anglais). Les chapeaux devraient spécifier très clairement que l'objectif de ces recommandations politiques est d'indiquer comment le secteur de l'élevage et de la production d'aliments d'origine animale peut contribuer à renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte des droits humains et de l'application progressive du droit à l'alimentation et à la nutrition ; • Pour une telle contextualisation de la SAN (FSN), les chapeaux devraient mentionner explicitement le rôle central des petits exploitants, des agriculteurs familiaux et des pastoralistes comme étant les principaux contributeurs à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi que la nécessité urgente de combattre leur condition d'insécurité et de marginalisation; • Les chapeaux devraient comprendre deux conditions importantes. La première est que par secteur de l'élevage, les recommandations se réfèrent à "l'élevage et les filières de production d'aliments d'origine animale". Il est donc fondamental d'y inclure l'ensemble des chaînes de distribution de la viande, des produits laitiers, du cuir et autres produits de l'élevage, y compris le transport, les abattoirs, les tanneries, les usines de traitement et de transformation et donc de traiter des conditions de sécurité alimentaire et de nutrition des travailleurs de ces filières; • Deuxièmement, la première référence à l'élevage devrait se référer à "élevage, y compris les bêtes de somme et la traction animale". La traction animale est clairement reconnue par le rapport et de nombreuses bêtes de somme et animaux de trait facilitent la production d'aliments, en particulier la production d'aliments d'origine animale sans être pour autant eux-mêmes des animaux de production d'aliments (par exemple, les équidés de trait qui récoltent la nourriture et l'eau pour d'autres animaux d'élevage, qui transportent les aliments d'origine animale aux marchés ou aux lieux de collecte, qui transportent les animaux malades jusqu'aux centres de soins vétérinaires, etc...)
1	<p>DEFINIR, EN TENANT COMPTE DU CONTEXTE, DES VOIES A SUIVRE POUR PARVENIR A UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE AU SERVICE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION. Les États et les autres parties prenantes devraient:</p>	<p>Commentaires généraux sur les 3 premières recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les trois premières recommandations devraient être intégrées en une seule recommandation principale avec des alinéas afin de rationaliser le document; • L'accent mis sur les recommandations révisées devrait garantir la cohérence globale des politiques publiques et des investissements dans le secteur de l'élevage avec les impératifs de la sécurité alimentaire et de la nutrition, des droits humains et du droit à l'alimentation et à la nutrition; • Après la référence au Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) dans l'introduction générale, toutes les

	<p>a) suivre l'approche commune présentée dans le rapport afin de définir, à tous les échelons appropriés, des voies à suivre pour parvenir à un développement agricole durable. En améliorant l'efficacité d'utilisation des ressources, en renforçant la résilience et en veillant à l'équité / la responsabilité sociales, ces voies doivent permettre de renforcer les effets de synergie et d'éviter d'avoir à faire des choix entre les différentes dimensions de la durabilité. Elles pourraient prendre appui sur des initiatives telles que le Programme mondial pour un élevage durable et l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre dans l'agriculture. À cet égard, et conformément aux ODD, toutes les parties prenantes doivent apporter leur appui aux initiatives qui supposent un dialogue, des consultations et une collaboration multipartites.</p>	<p>références aux rapports de ce groupe devraient être claires afin de s'assurer que les recommandations sont autonomes;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les recommandations devraient éviter de se référer explicitement ou implicitement aux hypothèses productionnistes et aux projections encore contestables. Les politiques publiques peuvent et doivent orienter les trajectoires vers des niveaux durables; <p>Commentaires sur la recommandation 1 (a):</p> <ul style="list-style-type: none"> • La phrase "En améliorant l'efficacité d'utilisation des ressources, en renforçant la résilience et en veillant à l'équité / la responsabilité sociales" devrait être supprimée car elle introduit un concept qui nécessiterait une définition politique plus approfondie. Elle devrait être remplacée par la mention des trois dimensions du développement durable (économique, social et environnemental), comme pour l'accord bien établi au sein de la communauté internationale. Du point de vue du MSC, l'accent mis sur l'efficacité des ressources est très problématique car il encourage plus le "productivisme" qu'une compréhension globale /holistique des "ressources". De même l'équité/la responsabilité sociales devraient ouvertement, et non à couvert, se concentrer sur les droits humains; • Toutes les références au Programme d'action mondial pour le développement durable de l'élevage (GASL en anglais) et l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre d'origine agricole (GRA en anglais) devraient être supprimées. De même pour la discussion à propos du SUN (ONU durable) dans le contexte de la nutrition. Il ne devrait y avoir de références explicites qu'aux organes/processus intergouvernementaux. En outre, la société civile doit encore recevoir des clarifications sur les dispositions de gouvernance du Programme GASL, y compris ses relations avec la FAO et le Comité de l'agriculture (COAG). L'alliance GRA est organisée par un groupe choisi de pays sans que la participation de la société civile soit précisée ou possible; • La recommandation devrait réaffirmer l'importance des politiques publiques. Le dialogue avec les différents acteurs sociaux devrait se baser nettement sur des prises de décisions centrées sur les Etats et devrait distinguer les détenteurs de droits des parties prenantes ainsi que les intérêts publics des intérêts privés. L'espace des politiques publiques devrait être préservé des conflits d'intérêt;
2	<p>MIEUX INTEGRER L'ELEVAGE DANS LES STRATEGIES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE. Les États devraient:</p> <p>a) veiller à ce que leurs stratégies et leurs plans pour un développement agricole durable respectent une approche intégrée de la sécurité alimentaire et de la nutrition telle que préconisée par le CSA et soient conformes aux ODD. Les États doivent aussi améliorer la prise en</p>	<p>Commentaires sur la recommandation 2 (a):</p> <ul style="list-style-type: none"> • La recommandation devrait également traiter des tensions entre les différents systèmes (i.e. "les liens et tensions entre les différents systèmes agricoles ") et réaffirmer la nécessité de politiques et d'investissements permettant de renforcer les petits exploitants et leurs marchés; • La dernière phrase devrait être reformulée pour reconnaître que certains systèmes possèdent une production intégrée agriculture-élevage et devraient donc être mieux encouragés.

	<p>compte, dans leurs stratégies de développement agricole durable, des contributions de l'élevage à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Les politiques, stratégies et programmes ne doivent pas négliger les liens entre les différents systèmes agricoles, ainsi que leur nature dynamique. Il faut notamment qu'ils encouragent l'intégration culture-élevage à une échelle et par des moyens adaptés aux divers systèmes.</p>	<p>Commentaires sur la recommandation 3 (a):</p> <ul style="list-style-type: none"> • La cohérence doit être avant tout en ligne avec les droits humains (comme le réaffirme le document du CSA sur les ODD) et par conséquent au sein et entre les politiques sectorielles • Manque de la liste: les politiques environnementales, les politiques sur la concurrence et sur le travail <p>Nouveaux alinéas à être inclus en tant qu'alinéas pour une reformulation de la recommandation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nouvel alinéa devrait rappeler les résultats du CIN2 et placer la consommation des aliments d'origine animale dans le contexte de la promotion de régimes alimentaires diversifiés, équilibrés et sains. Il est en effet essentiel de contextualiser la consommation d'aliments d'origine animale dans le cadre de l'approche contraction-convergence figurant dans le rapport du HLPE; • Un nouvel alinéa devrait encourager la cohérence entre les politiques et les programmes ayant trait à l'élevage, la terre et aux ressources en eau conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et en respectant totalement le Consentement libre, préalable et éclairé. • Un nouvel alinéa devrait se référer aux principes généraux et aux priorités pour l'action comme le recommande le Cadre Sendai pour la réduction des catastrophes et la reconstruction (SFDRR en anglais), et en particulier la protection des moyens de subsistance et des actifs de production comme l'élevage, y compris les bêtes de somme/animaux de traction, les outils et les semences;
<p>3</p>	<p>FAVORISER LA COHERENCE ENTRE LES POLITIQUES ET PROGRAMMES SECTORIELS. Les États et les organisations intergouvernementales devraient:</p> <p>a) favoriser une plus grande cohérence entre les politiques et programmes portant sur le développement agricole durable, les systèmes alimentaires, la santé, la protection sociale, l'éducation et la nutrition, et entre les institutions, organismes et ministères compétents.</p>	<p>(This cell contains the continuation of the comments and reformulation suggestions from the first row, as they are not explicitly repeated in this row's text but are implied by the structure of the table and the content of the adjacent cells.)</p>
<p>4</p>	<p>ÉLABORER DES POLITIQUES ET DES INTERVENTIONS TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE PARITE HOMMES-FEMMES DANS LE SECTEUR DE L'ELEVAGE. Les États, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes devraient:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les recommandations devraient reconnaître les droits égaux des femmes plutôt que de simplement promouvoir une action positive pour traiter les écarts hommes-femmes • Comme mentionné dans l'introduction, pour la production/ secteur de l'élevage on devrait se référer à « l'élevage et aliments d'origine animale » afin d'inclure les travailleurs de la filière agroalimentaire (sous-alinéas a, d et e) • Le sous-alinéa (a) devrait être modifié comme suit "Collecter et rendre public le genre (...)" • Le sous-alinéa (b) devrait être modifié comme suit "(...) pour accorder aux femmes les mêmes droits aux

<p>a) collecter des données ventilées par sexe sur le rôle des femmes dans la production animale, afin de mettre en évidence les disparités entre les sexes qui persistent dans le secteur de l'élevage;</p> <p>b) adopter et faire appliquer une législation accordant aux femmes les mêmes droits d'accès et les mêmes droits de regard sur les terres et les ressources, aux niveaux de la communauté et du ménage;</p> <p>c) veiller à ce que les femmes, notamment parmi les petits exploitants, aient accès au crédit, et à mettre au point des produits financiers spécifiques pour les aider à diversifier leurs activités économiques;</p> <p>d) améliorer les conditions de travail des femmes dans le secteur de l'élevage, notamment dans les activités de transformation; Rapport du HLPE – Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? Extrait du rapport: Résumé et recommandations (23 juin 2016) 11/14</p> <p>e) prendre des mesures à l'échelon local en faveur de l'inclusion des femmes à tous les stades de la chaîne de valeur de l'élevage, en tenant compte de leur double rôle de productrice et de mère;</p>	<p>ressources économiques, y compris les mêmes droits d'accès et de regard sur (...)” conformément aux ODD 5;</p> <ul style="list-style-type: none">• Un sous-alinéa supplémentaire devrait porter sur le droit à la totale participation des femmes au processus de prises de décision• Le sous-alinéa (c) devrait être modifié comme suit “(...) produits financiers pour les femmes pouvant aider à prévenir le surendettement, pour les aider (...)”; <p>Le sous-alinéa (d) est beaucoup trop faible dans sa formulation actuelle et devrait être révisé pour respecter, protéger et réaliser les droits des femmes tout en encourageant l'égalité hommes-femmes, y compris dans les activités de transformation des aliments d'origine animale;</p>
--	---

	<p>f) améliorer les compétences et les connaissances des femmes en organisant des activités de formation et de renforcement des capacités ouvertes aux deux sexes, notamment lors de l'introduction de nouvelles technologies.</p>	
<p>5</p>	<p>MIEUX INTEGRER LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE AU SERVICE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LES POLITIQUES COMMERCIALES. Les États et les organisations intergouvernementales, en relation avec les parties prenantes, devraient:</p> <p>a) mieux intégrer l'agriculture, y compris l'élevage, l'alimentation animale et les problèmes techniques connexes, dans les règles et politiques commerciales nationales, régionales et multilatérales, afin de soutenir le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition;</p> <p>b) instituer les normes nationales et internationales nécessaires en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, et pourvoir à leur application au moyen d'un renforcement des capacités et de l'affectation des ressources nécessaires pour assurer le respect des règles.</p> <p>Les pouvoirs publics, les organisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La formulation actuelle de la présente recommandation est extrêmement problématique car elle pourrait être comprise comme intégrant la Sécurité alimentaire et l'alimentation dans les règles et politiques commerciales régionales et multilatérales. Le texte propose une qualification favorable aux règles et politiques commerciales actuelles sans établir une nette hiérarchie des normes situant les droits humains et la SAN (FSN) au-dessus des considérations et accords commerciaux. Cela va à l'encontre de la réalité, les importantes distorsions commerciales, la flambée des importations et le dumping des exportations ont entraîné le déclin de plusieurs filières de la production (par exemple : dans les filières de l'aviculture, des produits laitiers et du lait en poudre) dans de nombreux pays en développement et développés; • Le sous-alinéa (a) devrait être supprimé sous sa forme actuelle. Il devrait être remplacé par une recommandation en vue de réaliser une évaluation à propos de l'impact des règles commerciales sur la SAN (FSN), le DàA (RTF en anglais), y compris les sections pertinentes sur l'élevage, la production d'aliments d'origine animale et autres aliments; • Le sous-alinéa (b) sur la sécurité alimentaire ne devrait pas figurer sous une recommandation commerciale car cela renforce l'approche erronée visant à établir des normes de sécurité alimentaire pour le marché international les appliquant ensuite aux marchés locaux/nationaux/régionaux. Le sous-alinéa sur la sécurité alimentaire devrait donc être déplacé vers une autre recommandation et devrait s'inspirer de la recommandation récemment négociée sur "L'établissement des liens entre les petits exploitants et les marchés" qui encourage <i>"une protection rigoureuse de la sécurité alimentaire par le biais d'une évaluation réelle des risques menant à des systèmes de contrôle appropriés selon les échelles, contextes, modes de production et de commercialisation, tout en fournissant les informations et le renforcement des capacités pour satisfaire aux exigences requises"</i>; • Le sous-alinéa (c) devrait être supprimé ou reformulé d'une manière plus concrète; • Un nouveau sous-alinéa devrait être inclus et rédigé comme suit "En consultation avec l'OIT, fixer et renforcer des normes de travail nationales et internationales en tenant compte du droit humain de s'associer librement et des droits afférents comme le droit des travailleurs à négocier librement en vue d'améliorer leurs conditions de travail et leurs moyens d'existence";

	<p>de producteurs, le secteur privé et la société civile devraient:</p> <p>c) tenir compte de toutes les dimensions du développement agricole durable lors de l'élaboration et de l'application des normes applicables aux aliments d'origine animale et aux aliments pour animaux.</p>	
6	<p>LIMITER ET GERER LES RISQUES LIES A UNE INSTABILITE EXCESSIVE DES PRIX. Les États, les organisations de producteurs et les autres parties prenantes devraient:</p> <p>a) élaborer des outils afin de limiter et de gérer une instabilité excessive des prix. Parmi ces outils figurent les installations d'entreposage des céréales, les programmes d'assurance et d'autres instruments de politique publique et initiatives privées. Ces outils doivent en particulier permettre de faire face aux risques que constituent les augmentations subites des importations et la volatilité des prix sur les marchés des aliments pour animaux, ainsi qu'aux facteurs de vulnérabilité propres aux petits exploitants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous saluons la recommandation visant la gestion de la volatilité des prix en utilisant l'entreposage des céréales; les réserves stratégiques de céréales, à niveau mondial et national, constituent un outil fondamental dans la gestion de la volatilité. La recommandation devrait donc confirmer la nécessité d'avoir des réserves stratégiques de céréales soutenues par les Etats; • Pour autant, la recommandation ne se réfère qu'à l'économie réelle alors que la volatilité des prix est le résultat de l'interaction entre l'économie réelle et l'économie financière. Les mesures qui n'abordent que la production et l'entreposage, bien qu'étant extrêmement importantes, ne traitent pas des vecteurs de la volatilité des prix. Le sous-alinéa (a) a besoin d'être complété par un second sous-alinéa qui aborde la nécessité de réglementer les produits dérivés et autres instruments financiers qui occasionnent la volatilité des prix au sein des marchés financiers. On pourrait adapter le langage à partir de la clause 108 du Programme d'action sur le financement du développement d'Addis Ababa qui dit (citation) <i>“ Nous sommes préoccupés par l'instabilité excessive des prix des produits de base, y compris des denrées alimentaires et des produits agricoles, et ses répercussions sur la sécurité alimentaire mondiale et sur l'amélioration de la nutrition. Nous comptons adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et nous invitons les organismes réglementaires concernés à adopter des mesures qui facilitent l'accès rapide, précis et transparent aux informations commerciales afin que les marchés des produits de base reflètent correctement l'évolution sous-jacente de l'offre et de la demande et qui contribuent à limiter l'instabilité excessive des cours des produits de base. (...)”</i>; • Dans le cadre de l'économie réelle, les principaux outils politiques devraient inclure la création de réserves stratégiques régionales et nationales contrôlées par les Etats pour les céréales et le fourrage ainsi que des systèmes de distribution publiques. Dans ce contexte, il est important de noter que les pastoralistes se trouvent normalement éloignés des systèmes d'entreposage des céréales et obtiendraient donc un net avantage s'il existait des lieux de stockage du fourrage. En outre, la transformation de l'agriculture devrait

		avoir pour but de diminuer la dépendance aux céréales en tant qu'aliment;
7	<p>PROTEGER ET PRESERVER LES RESSOURCES ZOOGENETIQUES ET FACILITER LEUR MISE EN COMMUN. Les États, les organisations intergouvernementales, les producteurs d'aliments, le secteur privé et les organismes de recherche devraient:</p> <p>a) renforcer la coopération et veiller à la diffusion, à la transmission et à la création de connaissances, ainsi qu'au transfert des technologies appropriées pour caractériser, conserver et gérer les ressources zoogénétiques aux fins de l'élevage, à la fois in situ et dans les banques de germoplasmes et structures similaires, à l'appui du développement agricole durable;</p> <p>b) prendre des mesures pour réduire au maximum l'appauvrissement génétique de la biodiversité restante, à la fois in situ et dans les banques de gènes, et à reconnaître et protéger les connaissances traditionnelles et autochtones liées aux ressources zoogénétiques; Rapport du HLPE – Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? Extrait du rapport: Résumé et recommandations (23 juin 2016) 12/14</p> <p>c) créer les conditions d'un accès facilité aux ressources zoogénétiques pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le titre de la recommandation exige une contextualisation claire vis-à-vis de la SAN (FSN) et du DàA (RTF) • Les recommandations se réfèrent à différents acteurs, et il est particulièrement important de distinguer le rôle de l'État et des politiques publiques comme étant différent des autres actions, étant donné que cela est un domaine dans lequel existe actuellement un déficit de régulation publique et un excès de privatisation. Cette distinction, qui est pertinente dans tous les domaines, est particulièrement importante dans ce contexte; • Dans le sous-alinéa (a), supprimer "ainsi qu'au transfert des technologies appropriées pour caractériser"; • Dans le sous-alinéa (b), modifier comme suit: "(. . .) reconnaître et protéger tous les droits coutumiers liés aux savoirs traditionnels et autochtones (. . .)" • Le sous-alinéa (c) est particulièrement problématique de par son imprécision et du fait de l'absence d'un cadre juridique de référence approprié. Il doit être supprimé; • Il n'est pas nécessaire de créer des structures nouvelles et / ou parallèles et le sous-alinéa (d) doit être supprimé; • Le sous-alinéa (e) doit être modifié comme suit: "Promouvoir et soutenir la reconnaissance (. . .)". En outre, l'article doit être approfondi pour inclure la fourniture de mesures publiques en faveur de l'élevage du public et le soutien public aux initiatives d'élevage des communautés autochtones, des petits éleveurs et des petits exploitants (cela pourrait également devenir un sous-élément distinct); • Le sous-alinéa (f) doit être modifié comme suit: "(. . .) qui découlent de leur utilisation non exclusive";

	<p>l'alimentation et l'agriculture et d'un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation;</p> <p>d) envisager la mise en place de mécanismes internationaux spécifiques pour atteindre ces objectifs;</p> <p>e) encourager la reconnaissance et la protection des ressources zoogénétiques qui sont entre les mains des petits exploitants et des peuples autochtones, ainsi que des connaissances associées à ces ressources;</p> <p>f) reconnaître et à protéger le droit des petits exploitants et des peuples autochtones de définir les conditions d'accès aux ressources zoogénétiques dont ils disposent, y compris leur droit à déterminer qui doit y avoir accès et leur droit à une part juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources.</p>	
8	<p>RENFORCER LA SURVEILLANCE DES MALADIES ANIMALES ET LA LUTTE CONTRE CELLES-CI. Les États et les organisations intergouvernementales devraient:</p> <p>a) appliquer le principe Un monde, une santé afin d'améliorer la surveillance des maladies qui apparaissent dans les systèmes d'élevage ainsi que les interventions connexes;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le titre de la recommandation doit inclure une référence à la santé et au bien-être animal dans le cadre de l'approche "One Health". Il pourrait être reformulé ainsi "Renforcer la surveillance des maladies animales et la lutte contre les maladies [supprimé: du bétail], en faveur de la santé animale et du bien-être animal, dans le cadre de l'approche One Health" • Dans le sous-alinéa (a) la mention de One Health est appréciable mais n'est pas suffisante. Un sous-élément distinct doit explicitement se référer à la résistance aux antimicrobiens, qui est l'un des défis majeurs de santé publique tant dans les pays développés que dans les pays en développement. L'article doit se référer à l'urgence de mettre en œuvre le "Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens" et demander le renforcement de la collaboration tripartite OMS-FAO-OIE sur la RAM. En particulier, il doit appeler à un rôle plus actif de la FAO dans le renforcement des capacités des États membres à réduire l'utilisation d'antibiotiques dans la production animale en vue d'éliminer leur utilisation routinière et prophylactique;

	<p>b) coopérer afin d'instaurer la transparence dans la communication des informations nécessaires à la diffusion d'alertes rapides sur les maladies transfrontières et les zoonoses émergentes;</p> <p>c) mettre en place les moyens voulus pour assurer la conformité aux lois et règlements nationaux et internationaux;</p> <p>d) apporter un soutien financier et technique destiné à améliorer la santé et le bien-être des animaux dans le cadre du développement agricole, notamment par des programmes de renforcement des capacités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toujours dans le sous-alinéa (a), ajouter la formulation suivante à la fin de la phrase "(. . .) qui apparaissent dans les systèmes d'élevage et de production d'aliments d'origine animale (AOA-ASF)"; • Dans le sous-alinéa (d), il est essentiel de se référer explicitement aux cinq libertés pour le bien-être animal (tel que mentionnés par le rapport du HLPE). Le paragraphe peut être reformulé comme suit: "Apporter un soutien financier et technique destiné à améliorer la santé et le bien-être des animaux afin de garantir les cinq libertés dans le cadre de l'agriculture [supprimé: du développement agricole], notamment par des programmes de renforcement des capacités et l'accès à des services vétérinaires adaptés aux circonstances des différents systèmes de production, et en particulier au système pasteur"; • Ajouter le point suivant pour aborder les risques professionnels: <ul style="list-style-type: none"> e) Fournir un soutien pour la recherche et le développement de meilleures pratiques de gestion (MPG) pour réduire et éliminer les risques professionnels liés aux antibiotiques et agents pathogènes responsables de zoonoses pour les travailleurs dans l'élevage, l'abattage et la transformation animale, et ensuite financer adéquatement la formation des travailleurs afin de mettre en œuvre ces MPG dans le cadre d'un programme national de formation aux risques professionnels ainsi que des programmes de santé publique;
9	<p>ENCOURAGER LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT. Les États et les organisations intergouvernementales devraient:</p> <p>a) suivre une approche participative dans la conception des programmes de R-D et l'allocation de ressources à ces activités, et à s'intéresser en priorité aux technologies, pratiques, systèmes de mesure et institutions nécessaires pour améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources, renforcer la résilience et assurer l'équité / la responsabilité sociales dans les divers systèmes d'élevage;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le titre de la recommandation exige une contextualisation claire vis-à-vis de la SAN (FSN) et du DàA (RTF), sinon il peut être compris comme se référant au seul développement du secteur de l'élevage. Le terme "participatif" doit également être inclus dans le titre; • Dans le sous-alinéa (a), il doit être clair que, compte tenu de l'accent mis sur la SAN (FSN), l'approche participative doit être centrée sur les petits exploitants et les éleveurs, et les priorités qu'ils identifient, et doit viser à renforcer leur capacité à contribuer davantage à la sécurité alimentaire et la nutrition. La dernière partie de la phrase (améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources, renforcer la résilience et assurer l'équité / la responsabilité sociales dans les divers systèmes d'élevage) doit être supprimée conformément aux commentaires exprimés dans les trois premières recommandations; • Le sous-alinéa (b) doit être modifié comme suit: "(. . .) y compris en matière de sélection animale, de santé animale et de bien-être animal"; • Un élément supplémentaire doit être ajouté pour soutenir la protection et le renforcement des systèmes de savoirs traditionnels et la valorisation des connaissances issues de l'expérience; • Un élément supplémentaire doit être ajouté pour promouvoir l'évaluation de l'impact sur la SAN (FSN) des investissements déjà réalisés en matière de R&D en rapport avec l'élevage; • En ce qui concerne le sous-alinéa (d), la société civile et en particulier les petits exploitants et leurs organisations doivent être incluses parmi les acteurs ciblés par la recommandation;

	<p>b) rendre possible une recherche participative afin d'encourager l'intégration des divers systèmes de connaissances sur l'élevage, y compris en matière de sélection animale;</p> <p>c) encourager la collaboration des chercheurs aux processus et aux plateformes d'innovation des éleveurs et autres parties prenantes afin d'assurer la diffusion des progrès issus de la recherche et le partage des bonnes pratiques.</p> <p>Les États, les organisations intergouvernementales et le secteur privé devraient:</p> <p>d) exploiter le potentiel des technologies de l'information et des communications (TIC) pour réunir, partager et utiliser les informations, dans les différents systèmes d'élevage, en assurant un large accès à ces informations, notamment parmi les femmes et les communautés vulnérables et marginalisées.</p>	
10	<p>EXAMINER ET AMELIORER LES INDICATEURS ET LES METHODES ET DETERMINER LES LACUNES DANS LES DONNEES. La FAO, en coordination avec les organismes internationaux et nationaux et les autres parties prenantes compétentes, devrait:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des statistiques distinctes sont nécessaires pour les différents systèmes, avec un accent particulier sur la contribution réelle de chaque système d'élevage à la SAN (FSN). Ceci peut être intégré au sous-alinéa (a) ou bien faire l'objet d'un nouveau sous-alinéa; • Il est également important de faire référence à et d'assurer une synergie avec les sections pertinentes d'autres recommandations et produits politiques du CSA, avec une référence particulière aux clauses et recommandations du document récemment négocié sur "Etablissement de liens entre les petits exploitants et les marchés". • Un nouveau sous-alinéa doit être ajouté afin de promouvoir, de manière participative, le développement

<p>a) examiner les séries de données et les indicateurs et méthodes qui sont nécessaires pour suivre et évaluer le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, à l'aide d'outils tels que le Recensement agricole mondial et les indicateurs des ODD, et à déterminer les lacunes dans les données;</p> <p>b) réfléchir aux moyens d'améliorer le suivi de l'évolution des herbages et de leur biodiversité, et à rendre compte de l'état des herbages à l'échelle mondiale;</p> <p>c) donner accès à un inventaire en ligne des mesures prises par les pouvoirs publics et fondées sur des éléments probants, ainsi que des initiatives des organisations de producteurs, du secteur privé et d'autres parties prenantes, contribuant au développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.</p>	<p>d'indicateurs appropriés pour l'analyse d'impact des différents modes de production sur une alimentation saine et durable;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau sous-alinéa doit inclure des données sur le niveau de concentration du marché dans chaque système d'élevage et une analyse de la manière dont cette concentration entrave la promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte des droits humains et de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate (DàAAN). Compte tenu de la tendance croissante au niveau mondial à la consolidation et à la concentration des entreprises qui contrôlent l'ensemble de la chaîne de valeur de la production animale (depuis l'alimentation, les médicaments, la production et la transformation des animaux), il existe dans ce domaine un déficit majeur tant en termes d'analyse des données que des efforts pour comprendre ses impacts négatifs sur le DàAAN;
<p>RECOMMANDATIONS CONCERNANT DES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE SPÉCIFIQUES Les États, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes doivent tenir compte du rôle des différents systèmes d'élevage dans toutes leurs politiques relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et la nutrition, et promouvoir les voies à suivre pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce deuxième chapeau doit fournir une contextualisation adéquate pour les recommandations en rapport avec les systèmes d'élevage spécifiques. Il doit préciser que ces recommandations ne sont pas destinées à renforcer la production de bétail dans chacun des systèmes, mais plutôt à promouvoir la contribution de chacun des systèmes à la SAN (FSN) et au DàA (RTF); • Le chapeau doit également mentionner explicitement le fait que ces quatre systèmes ne coexistent pas pacifiquement et que des tensions importantes se dégagent de leur interaction. En outre, l'utilisation massive de terres agricoles (80 pour cent, comme indiqué par le rapport du HLPE) par le secteur de l'élevage actuel signifie que toute augmentation de l'intensité de l'utilisation des terres par l'un des systèmes implique presque automatiquement un impact négatif sur l'intensité d'utilisation des terres de la part des autres; • Cela signifie que le chapeau doit reconnaître que le système mixte des petits exploitants et le système

	<p>obtenir efficience et durabilité dans l'optique d'un développement agricole durable, des voies qui soient adaptées aux particularités de chaque système. En particulier, ils devraient:</p>	<p>pastoral, reconnus comme étant les principaux contributeurs à la garantie de moyens d'existence durables, à la sécurité alimentaire, à la protection de la biodiversité et au renouvellement de l'écosystème, doivent être soutenus par des politiques publiques adéquates pour les renforcer et les protéger, étant donné qu'ils sont souvent affectés négativement par le développement du système industriel, ainsi que par le manque de coordination entre les politiques gouvernementales;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le chapeau doit également mentionner que la protection de la santé et le bien-être des animaux d'élevage est essentielle au maintien de l'élevage productif dans les quatre systèmes d'élevage et que la perte de ces animaux (pour des raisons de maladie, de blessure ou d'épuisement) peut avoir des conséquences dévastatrices pour la sécurité alimentaire et la nutrition des familles qui en dépendent; • Les références actuelles à l'efficacité et la durabilité doivent être supprimées (parler d'"efficience et durabilité dans l'optique d'un développement agricole durable" (DAD) est une référence circulaire); • Enfin, il n'y a pas de véritable mention dans les recommandations de la nécessité d'une adaptation au changement climatique. Cela concerne tous les systèmes mentionnés - les systèmes plus diversifiés sont plus résistants et compte tenu des perturbations climatiques à venir et leur impact sur la production animale et l'accès à l'alimentation, il est essentiel d'aborder ce point. Dans ce sens, le chapeau doit souligner l'importance de la santé des sols et le lien entre une plus forte résilience au changement climatique et des systèmes d'élevage qui favorisent la santé des sols.
11	<p>RECONNAITRE L'IMPORTANCE DES PETITES EXPLOITATIONS MIXTES POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION ET LES SOUTENIR PAR LES MOYENS SUIVANTS:</p> <p>a) en améliorant leur viabilité économique et leur accès aux marchés; en privilégiant les marchés équitables et les mesures destinées à lever les obstacles rencontrés notamment par les femmes et les groupes marginalisés et vulnérables gérant de petits élevages;</p> <p>b) en créant un environnement porteur pour les organisations et les actions collectives des petits exploitants; en investissant dans l'information sur les</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les deux premiers paragraphes doivent mettre davantage l'accent sur le renforcement des marchés locaux, nationaux et régionaux et doivent rappeler les recommandations pertinentes formulées par le processus sur "Etablissement de liens entre les petits exploitants et les marchés"; • Le sous-alinéa (d) doit être modifié comme suit: "(. . .) systèmes agricoles, permettant ainsi aux agriculteurs de faire un meilleur usage de leurs ressources animales, y compris les bêtes de somme, à travers l'amélioration de l'élevage et l'accès à des services adaptés en matière de santé animale et de vulgarisation et leur permettant de devenir plus résilients face au changement climatique"; • Un nouveau sous-alinéa doit être ajouté afin de recommander des politiques publiques et des investissements publics visant à protéger les systèmes agricoles mixtes de l'impact négatif qu'engendrent les liens avec les autres systèmes industriels intensifs; • Un nouveau sous-alinéa doit être ajouté comme suit: "Les États doivent mettre en place des autorités régulatrices crédibles en matière de concurrence, de fusions d'entreprises et pratiques monopolistiques, qui restreignent la création et l'abus de position dominante de la part de l'acheteur, en vue de protéger les petits agriculteurs de ce type d'abus. Les États doivent limiter les abus de position dominante de la part des acheteurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement animale, par la mise en place des régimes antitrust qui sont suffisamment efficaces pour protéger pleinement les droits des agriculteurs et des travailleurs à tirer des moyens de subsistance décents de leur travail, y compris leur droit à une alimentation adéquate ". Une concentration excessive du marché a pour résultat un pouvoir monopsonique de la part de l'acheteur, ce qui

	<p>marchés et dans les infrastructures (y compris sur les marchés informels);</p> <p>c) en renforçant les régimes et les titres fonciers associés aux terres coutumières, et la sécurité à cet égard, ainsi que les droits de propriété et la gouvernance des ressources naturelles communes, et en s'appuyant pour cela sur les Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et sur d'autres instruments pertinents du cadre juridique international;</p> <p>d) en tirant parti des possibilités qu'offre l'élevage pour mettre en place des moyens d'existence durables dans les petites exploitations mixtes.</p>	<p>entraîne des abus qui réduisent les prix obtenus par les fournisseurs tout au long des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, privant ainsi les agriculteurs et les travailleurs de leur droit à tirer des moyens de subsistance décents de leur travail, y compris leur droit à une alimentation adéquate. Elle tend également à bloquer l'accès aux marchés et empêcher la mise en oeuvre d'investissements essentiels qui offriraient aux agriculteurs et aux travailleurs des opportunités de mobilité ascendante et de développement de carrière. L'absence de ces investissements aggrave donc la pauvreté et l'inégalité en milieu rural;</p>
12	<p>RECONNAITRE ET APPUYER LE ROLE UNIQUE DES SYSTEMES PASTORAUX PAR LES MOYENS SUIVANTS:</p> <p>a) en renforçant le rôle des organisations locales de pasteurs dans la gestion et la gouvernance adaptatives des terres afin d'accroître la résilience des systèmes pastoraux et des ménages de pasteurs, notamment face au changement climatique, aux conflits et aux crises prolongées, et à l'instabilité des prix; Rapport du HLPE – Le développement agricole durable au service de la sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Insérer un nouveau sous-alinéa d'ouverture afin de reconnaître le rôle fondamental des systèmes pastoraux, y compris leurs savoirs traditionnels et leurs modes de vie, dans la contribution à la SAN (FSN) et au soutien à l'écologie / environnement dans le cycle de reproduction continue de la nature et l'amélioration de la santé des sols; • Dans le sous-alinéa (a), supprimer la référence à "local" dans "le rôle des organisations de pasteurs" étant donné que les pasteurs doivent être libres de s'organiser selon la manière qui leur paraît la plus appropriée. En outre, l'expression "accroître la résilience des systèmes pastoraux" doit être remplacé par "afin de renforcer les systèmes pastoraux"; • Dans le sous-alinéa (b), il n'est pas clairement compréhensible ce que représentent les mécanismes de financement novateurs. La recommandation doit lancer un appel pour des investissements et des politiques publiques qui soutiennent la fourniture de services sociaux de qualité et autres services adaptés aux besoins et modes de vie des pasteurs. Elle doit également inclure "les services de santé animale / services vétérinaires" dans la liste des services; • Le sous-alinéa (c) est très général et doit être renforcé en faisant référence aux recommandations du

<p>alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? Extrait du rapport: Résumé et recommandations (23 juin 2016) 14/14</p> <p>b) en envisageant de recourir à des mécanismes de financement innovants afin d'investir dans la fourniture de services de base adaptés aux besoins et aux modes de vie des pasteurs, notamment dans les domaines suivants: un enseignement culturellement adapté, la santé, la communication, les services de distribution d'eau potable et d'assainissement, et les systèmes d'énergie renouvelable;</p> <p>c) en recherchant des moyens de renforcer les liens entre les pasteurs et les marchés locaux, nationaux et internationaux;</p> <p>d) en renforçant, les régimes et les titres fonciers associés aux terres coutumières, et la sécurité à cet égard, ainsi que les droits de propriété et la gouvernance des pâturages, et en s'appuyant pour cela sur les Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et sur d'autres instruments pertinents du cadre juridique international;</p> <p>e) en facilitant la mobilité des pasteurs, y</p>	<p>document "Etablissement de liens entre les petits exploitants et les marchés", en mettant particulièrement l'accent sur l'importance cruciale de renforcer et de protéger les marchés locaux et régionaux, y compris les marchés transfrontaliers. Ce paragraphe doit être modifié comme suit: "en recherchant des moyens [supprimé: d'améliorer la mise en relation] de garantir aux pasteurs le droit à accéder à des marchés, publics aux niveaux locaux, nationaux et international, et d'établir des protections solides et efficaces contre des contrats d'approvisionnement qui tiennent le fournisseur captif ou qui ont un caractère d'exploitation;"</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le sous-alinéa (e) doit être modifié comme suit: "(. . .) en facilitant la mobilité des pasteurs et en respectant les corridors pastoraux, y compris (. . .)";
---	---

	compris le passage des frontières, par des infrastructures, des institutions, des accords et des règles appropriés.	
13	<p>PROMOUVOIR LA DURABILITE DES SYSTEMES D'ELEVAGE A L'HERBE PAR LES MOYENS SUIVANTS:</p> <p>a) en favorisant la gestion durable des animaux d'élevage, des pâturages et des aliments pour animaux afin de réduire autant qu'il est possible les externalités environnementales dommageables, y compris par la promotion de modèles de production qui préservent la biodiversité et les services écosystémiques et réduisent les émissions de gaz à effet de serre;</p> <p>b) en réfléchissant aux techniques et aux initiatives qui pourraient être mises en place, en fonction du contexte, pour intégrer cultures et animaux d'élevage, à différentes échelles (systèmes agrosylvopastoraux, par exemple);</p> <p>c) en encourageant les pratiques qui permettent d'améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources et la résilience dans les systèmes d'élevage à l'herbe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La catégorisation de ce système comme étant un "système de pâturage commercial" (<i>NDT : dans le titre anglais "Promote the sustainability of commercial grazing systems by"</i>) véhicule une fausse conception du système pastoral comme étant purement à caractère non-commercial et uniquement axé sur l'économie de subsistance. Ce système de production doit donc être renommé (systèmes de pâturage à grande échelle); • Le titre de la recommandation se concentre uniquement sur la "durabilité". Bien que ce soit une dimension importante, toutes les recommandations doivent être clairement centrées sur la SAN (FSN) et le DàA (RTF). Il est donc difficile de saisir à ce stade quelle est la contribution à la SAN (FSN) favorisée par cette recommandation. Tous les autres commentaires sont donc dépendant d'une reformulation de cette recommandation pour répondre aux exigences de la réalisation de la SAN (FSN) et du DàA (RTF); • Le sous-alinéa (a) doit être modifié comme suit: "(. . .) afin de minimiser et réduire les impacts environnementaux dommageables, y compris les externalités, (...) qui préservent la biodiversité [supprimé: et les services écosystémiques], préviennent la déforestation et la pollution de l'eau, garantissent la santé animale et le bien-être animal, améliorent la santé des sols et la résilience climatique et réduisent les émissions de GES et renforcent les puits de carbone, en tenant compte de l'analyse de l'empreinte carbone de la production de céréales fourragères" (étant donné que les émissions ne sont pas les seuls aspects à intégrer); • Le sous-alinéa (b) doit être modifié afin d'inclure explicitement un appel à stopper la déforestation et les transformations d'usages des sols, détruisant les écosystèmes naturels pour créer des zones de pâturage;
14	<p>TRAITER LES DEFIS SPECIFIQUES DES SYSTEMES D'ELEVAGE INTENSIF PAR LES MOYENS SUIVANTS:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La catégorisation de ce système regroupe sous un même chapeau des exploitations de taille moyenne (agriculture familiale) et des entreprises agro-industrielles à grande échelle, ce qui est discutable. Le système agro-industriel à grande échelle doit être clairement défini comme une catégorie à part. Plus important

<p>a) en veillant à ce que les conditions de travail et les conditions de vie des travailleurs, en particulier celles des femmes et des autres travailleurs vulnérables (dont les travailleurs temporaires et migrants), soient conformes aux normes internationales à tous les stades de la production, de la transformation et de la distribution et soient protégées par la législation nationale;</p> <p>b) en effectuant une analyse des cycles tout au long de la chaîne alimentaire afin de recenser les possibilités d'accroître la production tout en réduisant autant que possible les répercussions dommageables sur l'environnement ainsi que la consommation excessive d'énergie, d'eau, d'azote et d'autres ressources naturelles;</p> <p>c) en améliorant l'efficacité technique par un contrôle individualisé de la performance des animaux et des troupeaux;</p> <p>d) en travaillant à améliorer la santé et le bien-être des animaux par la promotion de bonnes pratiques et par l'élaboration et l'application de normes solides applicables aux différentes espèces exploitées dans les systèmes intensifs, et en s'appuyant pour cela sur les directives</p>	<p>encore, le titre des recommandations doit identifier plus clairement le fait que les défis qu'il se propose d'aborder sont ceux liés à la relation problématique que ce secteur de production entretient avec la SAN (FSN) et le DàA (RTF). En effet, ce secteur doit avant tout se concentrer sur la dé-intensification de son utilisation des ressources pour l'élevage et la production d'alimentation du bétail. Toute référence à une augmentation de la production doit donc être supprimée;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un autre sous-alinéa doit être ajouté après le sous-alinéa (a) : "Faire en sorte que les États créent un environnement concurrentiel équitable en éliminant la concentration des marchés dans le système; assurent le suivi de ses impacts sur les autres systèmes d'élevage. À cet égard, les Etats doivent réglementer les entreprises pour assurer des contrats équitables et respecter les directives de la FAO sur les contrats équitables qui pourraient être cités dans cette section:: http://www.fao.org/ag/ags/contract-farming/index-cf/en/) • Le sous-alinéa (b) doit être modifié comme suit: "en effectuant une analyse des cycles [supprimé: "de vie"] tout au long de la chaîne alimentaire afin de recenser les possibilités [supprimé: d'accroître la production tout en réduisant] de réduire autant que possible les impacts négatifs sur l'environnement ainsi que la consommation excessive d'énergie, d'eau, d'azote et d'autres ressources naturelles" (la recherche montre que l'analyse du cycle de vie est un outil peu adapté à la mesure de la performance environnementale dans l'agriculture). <p>En outre, étant donné que ce système est responsable de la plupart des émissions de GES liées à l'élevage - tant par la déforestation que par la formation de lagunes de lisier géantes, une phrase supplémentaire doit être ajoutée: "et également prendre des mesures pour réduire considérablement les émissions d'oxyde nitreux et de méthane associées, en régulant l'industrie de la même manière que sont régulés d'autres activités grandes émettrices de GES ";</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sous-éléments (c) et (f) doivent être supprimés car trop spécifiques et n'ayant pas de rapport avec la SAN (FSN). En outre, l'utilisation intensive de fumier comme engrais dans les systèmes agro-industriels a engendré une pollution insoutenable des sols et des plans d'eau par des produits chimiques, des antibiotiques, de l'azote, de l'ammoniac et des gaz nocifs. Le texte peut également être interprété comme encourageant le transport du fumier. En outre, les biodigesteurs par anaérobiose ne font que renforcer encore la production de fumier plutôt que de traiter le problème du méthane et de la pollution systémique de l'air, l'eau et des sols; • Le sous-alinéa (d) doit être modifié comme suit: "(. . .) s'appuyant pour cela sur les directives de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et sur les initiatives du secteur privé ainsi que d'autres initiatives qui dépassent ces normes"; • Le sous-alinéa (e) doit être renforcé en appelant à l'élimination progressive de l'utilisation systématique et prophylactique des antibiotiques, en se référant au "Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux
--	--

<p>de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et sur les initiatives du secteur privé;</p> <p>e) en étudiant et en appliquant des approches de réduction de l'utilisation des agents antimicrobiens dans la production animale;</p> <p>f) en élaborant des approches innovantes, en collaboration avec les organisations d'agriculteurs, à diverses échelles, afin de faciliter l'utilisation du fumier comme engrais organique – et de promouvoir l'emploi des coproduits et des résidus et déchets des cultures comme aliments pour animaux, notamment grâce à des innovations techniques.</p>	<p>antimicrobiens" et en appelant à un leadership plus fort de la FAO sur cette question. Il doit également inclure la phrase suivante "et la réduction d'autres additifs tels que les hormones et d'autres substances nocives, notamment dans le secteur de la transformation";</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau sous-alinéa doit être ajouté : "promouvoir des politiques et des pratiques dans lesquelles le système industriel ne déplace pas ou n'affecte pas négativement d'autres systèmes de production et ne nuit pas aux moyens d'existence et à la réalisation progressive du DàA (RTF)"";
<p>Une nouvelle recommandation supplémentaire est proposée afin d'inclure les droits et conditions de travail des travailleurs au sein du secteur de la production animale et des aliments d'origine animale (à inclure avant les recommandations spécifiques concernant les différents systèmes d'élevage::</p> <p>.Les Etats doivent:</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Veiller au respect des conventions de l'OIT couvrant le secteur de l'agriculture / élevage, particulièrement les convention fondamentales relatives à la liberté d'association et de négociation collective, renforcer les services d'inspection du travail dans l'élevage, l'abattage, la boucherie, le traitement et le conditionnement et la transformation de la viande, et veiller à ce que le travail décent soit au cœur des politiques en matière d'élevage et de conditionnement et de transformation des aliments d'origine animale ; b) Élaborer des programmes spécifiques visant à améliorer la santé et la sécurité dans les secteurs de la transformation du bétail et des aliments d'origine animale, et prendre des mesures spécifiques pour protéger les travailleurs vulnérables, en particulier les travailleurs migrants; c) Mener des travaux de recherche et désigner les d'agents pathogènes responsables de zoonoses comme relevant des risques professionnels pour les travailleurs dans l'élevage, la manipulation et le transport d'animaux, l'abattage et le conditionnement et la transformation de la viande, et mettre en œuvre des mesures de suivi, de traitement et de prévention dans le cadre des programmes nationaux de sécurité au travail et de santé publique. d) Développer des Meilleures pratiques de gestion (MPG) pour empêcher les travailleurs d'être exposés aux agents pathogènes responsables de zoonoses à chaque étape de la chaîne de fourniture des aliments d'origine animale, depuis le pâturage jusqu'au transport, l'abattage, la transformation et la vente au détail de volaille, viande et de produits laitiers. Ensuite, développer et financer des programmes de formation des travailleurs pour mettre en œuvre 	

les MPG développées.

- e) Prendre des mesure pour lutter contre la concentration dans le domaine du conditionnement et de la transformation de la viande ainsi que dans la vente au détail en boucherie ou encore les pratiques déloyales liées au commerce, y compris, mais sans s'y limiter, restreindre les abus de position dominante de la part de l'acheteur (monopsonie) dans les chaînes d'approvisionnement des aliments d'origine animale;

Le secteur privé doit:

- a) Veiller à ce que dans les entreprises et les chaînes d'approvisionnement des aliments d'origine animale tous les droits humains sont protégés et promus et que des mécanismes de recours sont disponibles comme cela est prévu dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs au commerce et aux droits humains;
- b) Reconnaître aux travailleurs qu'il emploie le droit de former, rejoindre et être représentés dans les négociations collectives par des syndicats et négocier avec ces syndicats de manière franche et honnête, et adopter des politiques d'emploi qui favorisent des emploi stables et durables et veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination, y compris contre les travailleurs migrants;
- c) Faire en sorte que les lieux de travail soient sûrs et sains et mettre en place des structures permettant aux travailleurs et aux syndicats d'apporter leurs vis et contributions. Ces structures doivent inclure l'élaboration et la mise en place conjointe de programmes de formation sur la santé et la sécurité au travail, formations à tenir sur les lieux de travail tout au long de la chaînes d'approvisionnement des aliments d'origine animale (AOA-ASF).
- d) Collaborer avec les syndicats indépendants et les gouvernements afin de développer conjointement des Meilleures pratiques de gestion (MPG) afin d'empêcher que les travailleurs soient exposés à des agents pathogènes responsables de zoonoses lors de chaque étape de la chaîne d'approvisionnement des aliments d'origine animale (AOA-ASF), depuis le pâturage jusqu'au transport, l'abattage, la transformation et la vente au détail de volaille, viande et de produits laitiers. Ensuite, développer et financer des programmes de formation des travailleurs pour mettre en œuvre et améliorer les MPG développés de manière continue..

Une nouvelle section finale doit être ajoutée afin d'aborder les mécanismes de suivi, incluant un compte-rendu et une discussion en Plénière (dans 3-5 ans) qui permettra d'analyser l'utilisation et l'application de ces recommandations.